

**ORGANISATION DE LA FORMATION  
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**DUT Génie Biologique  
Option Génie de l'environnement  
Option Industries alimentaires et biologiques**

**Conseil de département  
du 8 juillet 2009**

**Important** : les modalités exposées ci-après ne se substituent pas au règlement intérieur de l'IUT Thionville-Yutz. Elles le complètent par diverses dispositions spécifiques au département GB.

## **Titre I - Organisation de la formation.**

### **A – Formation encadrée - Projets tutorés - Stage - Projet personnel et professionnel – Options**

Les enseignements répartis en **cours**, **travaux dirigés** et **travaux pratiques** représentent 1800 heures de **formation encadrée** auxquelles s'ajoutent des projets tutorés (300 heures de travail individuel ou collectif tutoré) et 10 à 12 semaines de stage en entreprise. La durée de la formation correspond à un minimum de 60 semaines.

Les **projets tutorés** sont répartis sur les 4 semestres ; ils comportent des études bibliographiques, des études de cas menées avec des partenaires professionnels et la préparation au stage. Ils visent à faciliter l'autonomie des étudiants dans la mise en œuvre et le maniement des concepts enseignés dans la formation encadrée. Les notes obtenues correspondent aux moyennes des évaluations écrites et/ou orales pondérées par une note de participation et l'autoévaluation des étudiants.

Le **stage en entreprise** est placé en fin de formation. Il est évalué par un jury présidé par le chef de département ou par un enseignant désigné par lui ; il est composé du maître de stage et de l'enseignant tuteur et/ou d'un autre enseignant dont le thème relève de sa discipline. La note obtenue tient compte de la présentation écrite, de la présentation orale et de l'appréciation du maître de stage.

Le **projet personnel et professionnel** (PPP) est organisé aux semestres 1, 2 et 3 sous la forme de séances de travail en groupe ou de rencontres individuelles avec les enseignants ; il amène l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses manques afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis. Le PPP sert de cadre aux activités de promotion du département. Il est évalué au même titre que toutes les activités pédagogiques.

Les **orientations vers les options** sont confirmées à la fin du 1<sup>er</sup> semestre de la première année en fonction du vœu de l'étudiant, des places disponibles, de la position de l'étudiant au vu de ses résultats.

**Enseignant référent** : au moins en 1<sup>ère</sup> année, chaque étudiant est suivi par un enseignant référent qui mettra en pratique un mode d'accompagnement des étudiants sous sa responsabilité, afin d'assurer la bonne intégration et les meilleures conditions de réussite de ceux-ci. La liste des référents et de leurs étudiants est établie dès la rentrée.

## **TITRE II - Organisation du contrôle des connaissances**

### **1 – Organisation de l'évaluation**

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée pour chaque module par un contrôle continu et régulier, complété par d'éventuelles évaluations de fin de modules.

Pour chaque module les modalités d'évaluation et l'organisation des contrôles sont définies et précisées aux étudiants au début de chaque module par **l'animateur de module**.

Les contrôles annoncés à l'avance portent sur un ensemble de séances de cours et / ou de TD ; **les contrôles non annoncés concernent le dernier cours et / ou TD**.

Les programmes de révision des contrôles seront communiqués aux étudiants par adresse de messagerie et/ou par affichage.

### **2 – Modalités d'évaluation**

Chaque module est évalué en Cours-TD et/ou en TD/TP, selon l'un des modes suivants :

- Mode 1 : Le module est évalué en contrôle continu et en évaluation de fin de module.
- Mode 2 : Le module est évalué uniquement en contrôle en cours de module.
- Mode 3 : le module est évalué uniquement en évaluation de fin de module ; ce mode est réservé à des modules particuliers (modules d'enseignements professionnels, modules de projet, par exemple).

NB : Toute note peut être pondérée par un coefficient au vu du volume horaire, de la charge de travail et de l'importance de l'évaluation.

Un bilan pédagogique est effectué à la fin de chaque semestre ; un relevé de notes est alors communiqué aux étudiants.

### **3 – Utilisation de documents, de calculatrices et des téléphones portables lors des contrôles.**

L'usage des documents est précisé par écrit avant chaque épreuve par l'enseignant responsable de l'évaluation. Sauf avis contraire de la part de l'enseignant, seuls les modèles autorisés de calculatrice par le département sont acceptés en contrôle. Toute utilisation de téléphone portable en salle d'examen lors des évaluations peut être considérée comme une fraude.

### **4 – Fraude aux examens**

Toute fraude commise dans un contrôle sera traduite devant le Conseil de département. Une fraude entraînera pour le coupable, la nullité de l'évaluation. Il sera l'objet d'une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou titre délivré par un établissement d'enseignement supérieur.

Les fraudes constatées seront portées devant le conseil de discipline de l'Université de Metz.